

DOCUMENT D'INFORMATION

Mesures de biosécurité recommandées lors d'évènements de rassemblement d'oiseaux en provenance de petits élevages

INTRODUCTION

Plusieurs maladies contagieuses d'importance pour la santé publique ou l'industrie avicole peuvent être retrouvées chez les oiseaux de petits élevages. Celles-ci peuvent se transmettre à un plus grand nombre d'oiseaux et d'élevages lors d'évènements de rassemblement d'oiseaux tels que les foires, les ventes, les expositions et les festivals. Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) désire donc informer les organisateurs de ces évènements ainsi que les propriétaires d'oiseaux qui y participent des recommandations à suivre afin de protéger la santé des oiseaux et d'éviter la propagation de maladies contagieuses.

QUELLES SONT LES MALADIES CONTAGIEUSES AVIAIRES D'IMPORTANCE?

L'influenza aviaire, la maladie de Newcastle, la laryngotrachéite infectieuse et la mycoplasmosse à *Mycoplasma gallisepticum* sont des maladies contagieuses qui nous préoccupent particulièrement chez les oiseaux de basse-cour et de fantaisie.

QUELS SONT LES SIGNES CLINIQUES OBSERVABLES CHEZ LES OISEAUX MALADES?

- Mortalité subite accrue.
- Dépression et entassement (oiseaux inactifs, plumes ébouriffées).
- Diminution de la consommation de nourriture et d'eau.
- Signes respiratoires (détresse, toux, râles et éternuements).
- Diminution du rendement de la ponte d'œufs ou ponte d'œufs anormaux.
- Enflure de la tête, des caroncules et des crêtes.
- Sinusites et conjonctivites (enflure des yeux, yeux rouges, sécrétions).
- Signes nerveux (démarche anormale, tremblements, torticolis).
- Diarrhée liquide verdâtre.

COMMENT SE TRANSMETTENT LES MALADIES?

- Oiseaux domestiques ou sauvages infectés (contact direct, aérosols, sécrétions ou excréments).
- Femelle infectée (transmission à sa progéniture par l'œuf [*Mycoplasma gallisepticum*]).
- Employés, visiteurs ou toute autre personne ayant les mains, les bottes ou les vêtements contaminés.
- Matériel, surfaces ou équipements contaminés.
- Aliments ou réserves d'eau contaminés.
- Vermine.

Durant une éclosion de maladie contagieuse, les événements de rassemblement d'oiseaux accroissent le risque de propagation de la maladie. En effet, le déplacement d'oiseaux infectés apparemment en bonne santé permet la transmission de la maladie à d'autres oiseaux et peut ainsi entraîner la propagation des agents pathogènes dans plusieurs nouveaux élevages.

se laver les mains entre les soins donnés à chaque oiseau provenant d'un élevage différent.

- Ne pas laisser les visiteurs toucher les oiseaux. Au besoin, mettre une affiche ou un ruban pour les en empêcher.
- Surveiller l'apparition de signes de maladie chez les oiseaux.
- Garder un registre des propriétaires d'oiseaux présents sur le site avec leurs coordonnées et la liste des oiseaux.

EN PRÉSENCE DE SIGNES DE MALADIE PENDANT L'EXPOSITION :

- Isoler les oiseaux malades dans une pièce séparée à laquelle les visiteurs n'ont pas accès (voir l'encadré ci-dessous « Oiseaux en isolement »).
- Contacter un médecin vétérinaire. Les éleveurs qui n'en ont pas peuvent consulter le site de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec au www.omvq.qc.ca
- Toute situation inhabituelle ou mortalité élevée peut être signalée auprès du MAPAQ au 1 844 ANIMAUX. De plus, si la présence de l'influenza aviaire est suspectée, il est obligatoire de communiquer avec le bureau de district de l'Agence canadienne d'inspection des aliments de sa région et avec le MAPAQ.

QUELLES SONT LES RECOMMANDATIONS À SUIVRE?

LORS DE LA TENUE DE L'EXPOSITION :

- Refuser la présence d'oiseaux malades, présentant les signes cliniques décrits ci-dessus ou tout autre signe de maladie, sur les lieux de l'exposition. Admettre seulement des oiseaux en bonne santé apparente. Un certificat émis par un médecin vétérinaire pourrait en attester.
- Pendant l'exposition, isoler les oiseaux provenant d'élevages différents, si cela est possible.
- Ne pas partager de matériel ou d'équipements avec d'autres propriétaires d'oiseaux. Si ce n'est pas possible, les nettoyer et les désinfecter soigneusement entre chaque oiseau provenant d'élevages différents.
- Lors des soins aux animaux, porter des bottes lavables et des vêtements propres. Avant et après avoir soigné les animaux, se laver les mains, nettoyer ses chaussures et changer de vêtements. Il faut aussi



AU RETOUR DE L'EXPOSITION :

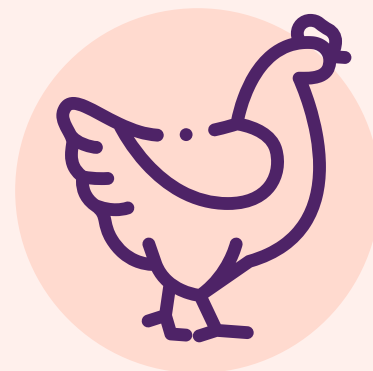
- Isoler les oiseaux qui reviennent d'un rassemblement des autres oiseaux de l'élevage pour une période d'au moins 2 à 4 semaines (voir l'encadré ci-dessous « Oiseaux en isolement »);
- Nettoyer et désinfecter les véhicules et les équipements avant leur entrée dans la ferme.

EN TOUT TEMPS

- Appliquer les [mesures de biosécurité usuelles](#).

OISEAUX EN ISOLEMENT

- Toujours prendre soin de ces oiseaux en dernier.
- Nettoyer et désinfecter régulièrement les cages et le matériel utilisés pour ces oiseaux pendant la période d'isolement et à la fin de celle-ci.
- Utiliser des vêtements, des couvre-chaussures et du matériel distincts pour s'occuper de ces oiseaux. Si le même matériel doit être utilisé, il doit être nettoyé et désinfecté avant et après les soins donnés à ces oiseaux.
- Se laver les mains avant de passer d'un groupe d'oiseaux à un autre.
- Surveiller l'apparition de signes de maladie plus étroitement pendant cette période.



Influenza aviaire détectée au Québec : puis-je organiser un rassemblement d'oiseaux ou participer à un tel évènement?

Dans un contexte où la présence de l'influenza aviaire hautement pathogène a été détectée au Québec et dans le reste du Canada, le MAPAQ ne recommande pas d'organiser des rassemblements d'oiseaux ou de participer à de tels évènements. Toutefois, si un rassemblement était organisé malgré cette recommandation, il est essentiel de vérifier avant et pendant l'activité si :

- Un règlement interdisant les rassemblements d'oiseaux est en vigueur. Pour connaître la situation actuelle, les interventions en cours et la réglementation en vigueur, consulter Quebec.ca/grippeaviaire.
- Le lieu de rassemblement d'oiseaux et le lieu de provenance des oiseaux se situent dans une zone de contrôle primaire (ZCP) active. Le cas échéant, le rassemblement d'oiseaux au sein d'une ZCP et le déplacement d'oiseaux d'une ZCP vers un lieu hors ZCP sont interdits.

Pour visualiser les zones de contrôle primaire actives au Québec : [Détection de l'influenza aviaire hautement pathogène au Canada - Agence canadienne d'inspection des aliments](#)

OÙ OBTENIR PLUS D'INFORMATION?

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la **prévention et le contrôle des maladies aviaires dans les petits élevages**, visiter la page [Petits élevages d'oiseaux](#).

Pour en savoir davantage sur la **biosécurité dans les petits troupeaux de volaille**, il est possible de consulter le site Internet de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (www.inspection.gc.ca) dans les sections « Santé des animaux / Animaux terrestres / Biosécurité / Information sur la biosécurité pour le grand public / Propriétaires de petits élevages et d'oiseaux de compagnie » ou encore le site Internet de l'Équipe québécoise de contrôle des maladies avicoles dans la section « Élevage de basse-cour » (www.eqcma.ca).